

DEPARTEMENT  
du BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT  
de HAGUENAU

CANTON  
de BISCHWILLER  
COMMUNE  
de DRUSENHEIM

## PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE 5 ADJOINTS

Nombre de membres dont  
le conseil municipal doit  
être composé 27  
Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de conseiller  
qui assistent à la séance 27

L'an deux mil huit, le seize mars à 10 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de Drusenheim proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2121-7 et L2121-12 du code général des collectivités locales.

Etaient présents MM. Les conseillers municipaux

01	Jacky KELLER	15	Patrick KORMANN
02	Marie-Anne JULIEN née SCHMITT	16	Laurence DIETRICH née ROBIN
03	Jérôme DIETRICH	17	Patrick SCHWOOB
04	Yolande WOLFF née KLEIN	18	Magali SCHNEIDER née WURTZ
05	Robert BERLING	19	Bernard GLUCK
06	Denise HOCH née KIENTZ	20	Nathalie ROOS née CLAUSS
07	Nicolas KORMANN	21	Mathieu FREY
08	Marie-Odile PETER née BREFFA	22	Joëlle LETZELTER
09	Valentin SCHOTT	23	Jérémy KELLER
10	Dominique HAMM née BURGARD	24	Myriam EBER née BERLING
11	Bernard EICHWALD	25	Richard KORMANN
12	Dominique DIEMER née WIEDER	26	Fernand KIENTZ
13	Michel KLEIN	27	Jean-Michel KLINGLER
14	Claudine MULLER née MICHEL		

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacky KELLER, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames, Messieurs Jacky KELLER, Marie-Anne JULIEN née SCHMITT, Jérôme DIETRICH, Yolande WOLFF née KLEIN, Robert BERLING, Denise HOCH née KIENTZ, Nicolas KORMANN, Marie-Odile PETER née BREFFA, Valentin SCHOTT, Dominique HAMM née BURGARD, Bernard EICHWALD, Dominique DIEMER née WIEDER, Michel KLEIN, Claudine MULLER née MICHEL, Patrick KORMANN, Laurence DIETRICH née ROBIN, Patrick SCHWOOB, Magali SCHNEIDER née WURTZ, Bernard GLUCK, Nathalie ROOS née CLAUSS, Mathieu FREY, Joëlle LETZELTER, Jérémy KELLER, Myriam EBER née BERLING, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Jean-Michel KLINGLER dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Fernand KIENTZ, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire le plus jeune de l'assemblée, M. Jérémy KELLER.

## **Article 2 : ELECTION DU MAIRE**

Le Président procède à l'élection du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner M. Jérémy KELLER, benjamin de l'assemblée pour assurer ces fonctions.

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Marie-Anne JULIEN propose, au nom de la liste « Ensemble, Progrès et Avenir », M. Jacky KELLER. Aucune autre candidature n'est proposée.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom par le Président, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Jacky KELLER : vingt-trois voix 23 voix

M. Jacky KELLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

## **Article 3 : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**fixe (26 voix pour et 1 abstention)**

- **le nombre** d'adjoints au maire à 5

## **Article 4 : ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. «Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est proposée, qui est la suivante :

### **Liste unique**

Marie-Anne JULIEN  
Jérôme DIETRICH  
Robert BERLING  
Yolande WOLFF  
Nicolas KORMANN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 14

A obtenu :

**Liste unique : vingt-quatre 24 voix**

La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Madame Marie-Anne JULIEN, 1er adjoint au Maire
- Monsieur Jérôme DIETRICH, 2e adjoint au Maire
- Monsieur Robert BERLING, 3<sup>e</sup> adjoint au Maire
- Madame Yolande WOLFF, 4<sup>e</sup> adjoint au Maire
- Monsieur Nicolas KORMANN, 5<sup>e</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

# **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

## **Intervention du maire Jacky KELLER**

**Dimanche 16 mars 2008**

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Mes premiers mots vont d'abord aux très nombreux électeurs (pratiquement 72%) qui nous ont renouvelé leur confiance lors des élections du 9 mars dernier. L'adhésion à notre bilan 2001-2008, la fidélité à nos engagements, la cohérence de notre démarche, l'écoute de nos concitoyens, un travail permanent ont été les éléments majeurs dans lesquels les électeurs se sont retrouvés.

Je tiens à les en remercier une nouvelle fois, et je m'engage à respecter les principes et les valeurs qui m'ont animé pendant tout le mandat précédent : être proche de vous et à votre écoute, maintenir une dynamique pour progresser et réussir, promouvoir les valeurs du « bien-vivre ensemble ».

Je remercie également l'assemblée pour le mandat qu'elle vient de me confier. Je suis conscient de l'importance de ces responsabilités, et je ferai tout pour me montrer digne de cette fonction.

Merci aussi au nom des adjoints de la même confiance qui leur est renouvelée. Comme précédemment, je leur confierai des responsabilités cruciales dans différents domaines :

à Mme Marie-Anne JULIEN	Culture, sports, loisirs, jeunesse
à M. Jérôme DIETRICH	Urbanisme, environnement, agriculture, forêt
à M. Robert BERLING	Travaux communaux, projets de construction
à Mme Yolande WOLFF	Vie scolaire et périscolaire, action sociale
à M. Nicolas KORMANN	Commerce, développement Économique, emploi

Cette mandature est bien entendu synonyme de continuité. Une nouvelle municipalité rajeunie et renouvelée, 12 femmes au sein du Conseil comme lors de la précédente mandature, 9 nouveaux, une moyenne d'âge de 47 ans.

Avec l'élection du 9 mars, c'est un nouveau contrat de confiance que nous signons avec les citoyens de notre ville. L'ampleur du résultat démontre clairement l'adhésion des électrices et électeurs à nos propositions. Nous ne les décevrons pas. Devant ce signe fort, j'en appelle donc à la coopération entre tous les conseillers municipaux. L'important est d'agir dans le sens de l'intérêt général et pour le bien-être de la population. Nous devons travailler ensemble pour toutes les Drusenheimois et tous les Drusenheimois, sans exceptions.

Notre programme, pour les 6 ans à venir, est basé sur le confort de vie, la sécurité et l'emploi, avec un respect affirmé de nos traditions et de l'environnement. Des challenges importants se présentent également devant nous : l'industrialisation de l'ancien terrain de la Raffinerie, la construction du pôle culturel associant une médiathèque, un auditorium, et probablement un musée - école d'art, et un autre projet important qui est la rénovation de la piscine.

Notre programme est ambitieux, mais réaliste. Il a rencontré un écho très favorable auprès des habitants et éveillé des espoirs qu'il ne faut pas décevoir. Afin de le réaliser au mieux, il nous faudra associer, au travail de tout le Conseil Municipal, la population, ainsi que le monde associatif dans son plus large ensemble. C'est pourquoi les notions d'écoute et de dialogue joueront un rôle prépondérant dans les actions qui seront menées.

Face à la tâche à accomplir, je souhaite un engagement fort de chacun d'entre vous et que le travail s'effectue dans un esprit serein, d'échange et de concertation.

Comme je l'ai dit précédemment, je me suis engagé avec mon équipe à assurer une continuité dans la dynamique qui anime notre commune. Nous voulons et devons promouvoir le « bien-vivre ensemble ». Je crois que ces valeurs dicteront plus que jamais notre action. Il faudra être présent sur le terrain, proche des citoyens, afin de saisir leurs préoccupations et leur apporter les solutions les mieux adaptées.

Réaliser nos objectifs dans l'excellence ne peut se faire que si nous travaillons ensemble de façon constructive et positive en recueillant le plus possible les avis de tous les intéressés aux projets qui seront proposés.

La conception que je me fais de la fonction de Maire est basée sur la plus grande disponibilité possible à l'égard de chaque administré, et sur la nécessité d'apporter des solutions aux problèmes dans le souci de l'intérêt général. Je resterai moi-même, intègre, à la portée de tous. Un maire pour tous les concitoyens.

Notre chère ville de DRUSENHEIM est devenue au fil des années une des communes les plus attractives de la région par les équipements et les services innovants qu'elle a su créer. Elle figure désormais également parmi les plus charmantes communes de France, reconnues par le prestigieux label 4 fleurs. Cette situation plus qu'envieuse doit néanmoins être confortée afin que notre commune conserve son statut de ville leader de la bande Rhénane.